

---

---

# PROJET DE LOI

*portant ratification du décret n° 60-109 du 10 février 1960 modifiant le tarif des droits de douane d'importation applicable à l'entrée dans le territoire douanier.*

(Texte définitif.)

---

*Le Sénat a adopté, sans modification, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, dont la teneur suit :*

Article unique.

Est ratifié le décret n° 60-109 du 10 février 1960 portant modification du tarif des droits de douane d'importation applicable à l'entrée dans le territoire douanier.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 3 novembre 1960.

*Le Président,*

*Signé : Gaston MONNERVILLE.*

---

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1<sup>re</sup> législ.) : 549, 688 et In-8° 124.

Sénat : 232 (1959-1960) et 9 (1960-1961).